



INVITATION CONFÉRENCE



Organisée par les étudiants du **Master 2 Droit de la Communication** du Centre
d'Études Juridiques et Économiques du Multimédia
de l'Université Panthéon Assas

QUEL DROIT POUR LA MUSIQUE ?

JEUDI 4 AVRIL 2013

Salle des Conseils – 2^{ème} étage

Université Panthéon Assas – Paris 2 – 12 place du Panthéon, 75005 PARIS

8 h 45 : accueil des participants et petit-déjeuner – 9 h : début de la conférence – 12 h : fin de la conférence

- **Œuvre protégée : originalité ou nouveauté ?**
par **Laurent SOUQUES**, Musicien, Expert judiciaire en musique
- **Périphérie des créateurs : improvisateur, arrangeurs, disk-jockey**
par **Michel DONVAL**, Juriste en Propriété Intellectuelle, Cabinet M&T Advogados
- **Problèmes de droit : synchronisation, Droit sur le master, sur l'exemplaire, domaine public**
par **Patrick BOIRON**, Avocat associé, Cabinet DLA Piper UK LLP
- **Processus de diffusion : producteur, édition de phonogramme, éditeur, distributeur, radios (licence légale)**
par **Anne MOREAU**, Avocat à la Cour, ancienne Responsable Business Affaire, Sony France
- **Internet : accord Youtube, accord Spotify, faculté Myspace, creative Commons, échange de fichiers**
par **Éric LAUVAUX**, Avocat, Cabinet NOMOS, Spécialisé en droit de la musique, Propriété intellectuelle et droit de la communication
- **Clôture de la matinée**
par **Jérôme HUET**, Professeur Émérite, Agrégé des facultés de droit
Une attestation de présence sur demande sera fournie par le CEJEM

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 25 mars à

Courriel : sophie.gesret@laposte.net - Fax Nathalie Cériani : 01 44 41 56 55

Nom.....Prénom :

Entreprise/Cabinet :Fonction.....

Adresse :

Code Postal :Ville :

Téléphone :Télécopie :

Courriel :